



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.07.12

Rapporteur : Jean-Paul SALLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 octobre 2022

Date d'affichage : 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt-six octobre à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjoints,

Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Isabelle DESMALLEES a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Echange de terrain chemin des Aumieyes – Consorts MIRGAUX

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été convenu en vue d'élargir le chemin des Aumieyes un échange d'une portion de la propriété des Consorts MIRGAUX, cadastrée AE 6 au lieu-dit « les Sillons », d'une superficie de 49 m² contre une partie du domaine public non cadastré de 49 m².

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 2111-1 et L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que cet échange n'est pas abouti, il convient donc d'établir un nouveau projet de division selon la répartition susvisée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- ↪ **ACCEPTE** cet échange de terrain susvisé ;
- ↪ **DIT** que les frais notariés et de géomètre seront à la charge de la Commune ;
- ↪ **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme à signer l'acte à intervenir ;
- ↪ **NOMME** la SCP AGOSTINO-AUDIFFRED-BENJAMIN, Notaires Associés, à Briançon pour l'établissement de l'acte à intervenir en mentionnant qu'une servitude est créée côté chemin des Sillons pour l'implantation d'une borne incendie d'une superficie de 1,25 m x 1.25 m ;
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 26 octobre 2022

Le Maire



Emeric SALLE